



Bref rapport du président central à l'occasion de l'Assemblée des délégués du 25 avril 2019 à Berne

L'année dernière, je vous avais informé à cette occasion des activités du Comité central concernant la réorientation de l'USIE. Notre objectif était et est toujours de faire en sorte que l'Union soit « bien positionnée. »

Entre-temps, nous avons fait un bon pas en avant.

L'automne de l'année dernière, vous avez tous été invités à prendre part au processus de consultation sur les statuts et règlements. Sur plus de 1'900 membres actifs et 19 sections invités, 76 membres actifs et 13 sections ont participé au processus de consultation. Le Comité central a discuté et adopté la plupart des modifications proposées lors de sa séance du 24 et 25 janvier 2019.

Je résume volontiers les changements les plus importants :

- Les statuts sont allégés, simplifiés et modernisés.
- De nouveaux règlements transparents ont été créés. Ceux-ci doivent être mis en vigueur par l'Assemblée générale.
- L'adhésion active est ouverte à tous les groupes professionnels que l'USIE forme elle-même. Outre les entreprises d'installations électriques, les entreprises de planification électrique ou d'automatisation du bâtiment, par exemple, peuvent également devenir membres à l'avenir.
- Les différents groupes professionnels sont couverts dans l'association par la création de soi-disant domaines spécialisés.

Afin de rendre l'ouverture visible de l'extérieur, le Comité central s'est également penché sur le nom de l'association. Le nom actuel « Union Suisse des Installateurs-Electriciens » exclut tous les autres groupes professionnels. De notre point de vue, cela n'est pas un bon point de départ pour une ouverture.

Bien sûr, la recherche d'un nouveau nom n'est pas facile. D'une part, les noms sont une « question de goût », d'autre part, la nécessité du changement de nom n'est pas comprise par tous les membres. C'est pourquoi le Comité central a décidé de tenir un scrutin. En février, tous les membres actifs de l'USIE ont été invités à y participer. Le vote a duré jusqu'au 8 mars. Près de la moitié des participants ont choisi le nom EIT.swiss. Un tiers des participants préféraient Helvetric et 18% des participants étaient en faveur d'ELTIN. Nous soumettrons le nom EIT.swiss aux membres lors de l'Assemblée générale en même temps que le projet de statuts. Le Comité central est convaincu que nos membres suivront notre raisonnement et mèneront notre Union vers un avenir prospère avec des nouveaux statuts et un nouveau nom.

Un changement de nom et une adaptation des statuts peuvent paraître une mesure purement cosmétique. Ils sont cependant déterminants pour l'avenir et le développement de la branche. Notre vision est toujours de devenir l'association principale de la technique du bâtiment. Pour y parvenir, nous devons également nous ouvrir à d'autres branches. Non, il ne s'agit pas de concurrencer suissetec et d'intégrer des métiers extérieurs à nos professions. Nous continuerons à représenter exclusivement la branche électrique. Il y a toutefois des groupes professionnels apparentés que nous ne pouvons pas représenter en tant qu'association des entreprises d'installations électriques, à savoir les planificatrices-électriciennes et les planificateurs-électriciens ou les contrôleuses-électriciennes et contrôleurs-électriciens. Ils ont un savoir-faire similaire à celui de nos membres actuels et sont très proches de nous dans notre travail quotidien. En changeant le nom et les statuts de l'Union, nous leur ouvrons la porte à notre association, notamment également pour unir nos forces.

Des forces concentrées apportent également plus d'influence. Nous serons non seulement plus forts lors des négociations sur la CCT avec les représentants des employés, mais également vis-à-vis des régulateurs et de la politique en général. Avec l'élargissement de l'adhésion, le champ d'application de la CCT peut également être élargi. Cela réduira la nécessité d'accepter deux CCT dans une entreprise.

Il est important de développer plus d'influence, en particulier en ce qui concerne la politique. Au cours des derniers six mois, l'USIE a pris de l'influence sur le parlement avec grand succès :

- En collaboration avec l'ASCE, nous avons fait une interpellation auprès du Conseil national sur l'indépendance de l'ESTI d'electrosuisse par l'intermédiaire du conseiller national du PLR Matthias Jauslin, obligeant ainsi le Conseil fédéral à émettre un avis.



- Nous avons plaidé avec succès auprès du Conseil des Etats en faveur d'une meilleure coordination entre l'école de recrue d'été et la fin de l'apprentissage. Nous avons également impliqué la presse dans ce processus. Le Conseil national se penchera également sur cette question dans un proche avenir.
- Au nom du groupe de base du second œuvre et des techniques du bâtiment de construction suisse, l'USIE a soumis au Conseil des Etats une déclaration sur la loi sur le CO2 afin de prolonger le Programme Bâtiments. Le Conseil des Etats se penchera probablement sur cette question au cours de la session d'été.
- En outre, nous avons également participé à la campagne électorale sur l'initiative pour l'autodétermination et avons recommandé de la rejeter.

La facilité avec laquelle nous pourrions à l'avenir faire part de nos préoccupations au Parlement dépendra notamment des élections qui auront lieu en automne prochain. Comme l'ont montré les dernières élections cantonales à Zurich, les questions d'environnement et d'énergie sont clairement au premier plan. La branche électrique peut en profiter si plus de gens de la profession sont à Berne.

L'USIE soutient des candidats proches de la branche électrique et qui, dans le meilleur des cas, sont eux-mêmes actifs dans le monde des affaires. C'est pourquoi nous avons demandé aux sections de désigner des candidats appropriés et nous avons choisi ceux que nous souhaitons soutenir lors des élections.

Le travail politique ne se limite pas au Parlement. Nous travaillons beaucoup plus fréquemment avec l'administration en soumettant des prises de position sur des projets de loi et d'ordonnances. En 2018, il s'agissait tout de même de 13 prises de position, allant de la stratégie des réseaux électriques, en passant par les dispositions relatives à l'enregistrement du temps de travail, jusqu'à la stabilisation de l'AVS. Nous voulons poursuivre cet engagement à l'avenir, car c'est là que l'effet de levier est le plus important pour lutter contre des obstacles juridiques inutiles et pour réduire les réglementations.

L'importance de la coopération avec les institutions officielles a également été démontrée ces derniers mois en ce qui concerne l'OIBT. Comme vous le savez, l'obligation de déclarer (art. 23, al. 1 OIBT) en vigueur depuis la dernière révision de l'OIBT a causé un grand mécontentement dans notre branche. En tant que représentant de la branche, nous nous sommes engagés dans la commission ERFA-OIBT pour que le règlement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 soit réintroduit. Vous connaissez le résultat de cet engagement : l'ESTI a issu une dérogation qui est en vigueur depuis le 5 février.

Depuis lors, un avis d'installation n'est nécessaire que si les travaux d'installation prévus entraînent une augmentation de puissance de 3.6 kVA ou plus. En outre, les prescriptions suisses des distributeurs d'électricité sur les installations électriques (PDIE) servent de base aux décisions. Les exploitants de réseau doivent fonder leurs décisions sur l'article 2.4 des PDIE et, dans certains cas, également exiger une autorisation d'installer.

En parlant de coopération : comme vous le savez, ineltec et Sicherheit a été annulé pour 2019. MCH Group a décidé de renforcer Swissbau dans les domaines de l'énergie dans les bâtiments, l'automatisation du bâtiment, la technique d'éclairage et la sécurité des bâtiments. De notre point de vue, cela ouvre de nouvelles opportunités pour notre branche, parce qu'ainsi, la technique du bâtiment dans son ensemble est réunie sous un même toit. En tant qu'association de la branche, nous examinons actuellement la possibilité d'une collaboration avec les responsables de Swissbau.

Permettez-moi de faire un bref commentaire au sujet de la CCT : il n'a pas été possible de conclure les négociations l'année dernière, c'est pourquoi la CCT actuelle continuera tout simplement à être en vigueur. Nous vous présenterons la CCT renégociée pour approbation lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués qui aura lieu le 12 septembre 2019.

Dans le cadre du partenariat social, je voudrais revenir sur le système d'information Alliance construction. Lors de l'assemblée des délégués de novembre dernier, j'ai présenté les principales caractéristiques du projet – une structure modulaire avec une banque de données d'entreprises, des attestations CCT et des badges personnalisés.

Depuis février, les premières commissions paritaires sont en train de saisir leurs informations dans la banque de données d'entreprises. Le développement du système technique SIAC a été achevé en mars et fait actuellement l'objet d'essais pratiques. A la mi-mars, SIAC a également été présenté au grand public par le biais de la télévision et de la presse. Toutefois, il faudra probablement quelques mois de plus pour que SIAC puisse être utilisé de manière générale, car les 150 CP doivent d'abord traiter et transmettre leurs informations. Nous vous tiendrons au courant de l'état d'avancement du projet.

Je vous remercie de votre attention.